

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	15
Procurations :	3
Votants :	18
Date de convocation :	12/06/2024

Séance du mercredi 19 juin 2024 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIE, Karine BESSE, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Martine DAREUX, Alexandre DENEITS, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Pierre MASURE, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATIONS : Brigitte LALANNE BAJON donne procuration à Jacques FAUBEC ; Claudine CARAYOL à Jean-Michel BLAY, Géraldine DUTREY à Karine BESSÉ.

ABSENT : Radouane KHABBAL.

SECRETAIRE : Karine BESSÉ.

Délibération n° 2024_040

4.1 Personnel communal

Objet : Modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2024 :

M. le Maire précise au conseil municipal que, pour l'intérêt d'un meilleur service au public, il convient d'attribuer des heures à la médiathécaire et à l'agent responsable de l'école de musique.

Avec l'accord des agents concernés, il propose de rajouter :

- 3.50 heures hebdomadaires à la médiathécaire (l'agent passera de 22.50 heures à 25.50 heures hebdomadaires) ;
- 4 heures hebdomadaires à l'assistant d'enseignement artistique, responsable de l'école de musique (l'agent passera de 1 heure à 5 heures hebdomadaires).

De plus, suite à la réussite au concours d'ATSEM de l'adjoint d'animation et la proposition de promotion interne en qualité d'agent de maîtrise d'une ATSEM, il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel en modifiant les cadres d'emploi en adjoint d'animation / ATSEM et ATSEM / agent de maîtrise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;
- **Vu** la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 sur la modernisation de la fonction publique territoriale ;
- **Vu** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
- **Vu** le précédent tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 25 janvier 2024 ;
- **Vu** l'accord du comité social territorial en date du 22 avril 2024 ;
 - **Accepte** l'augmentation horaire de la médiathécaire et du responsable de l'école de musique ;
 - **Accepte les modifications de cadre d'emploi de l'adjoint d'animation et des ATSEM ;**
 - **Décide** de fixer le tableau des effectifs du personnel comme suit (cf. tableau joint en annexe), à compter du 1^{er} juillet 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

PAVIE, le 25 juin 2024

Le Maire,

Jean-Michel BLAY

